



**Régie
des Eaux**

du Pays Bellegardien



La régie des Eaux diagnostique les assainissements autonomes

 Vous êtes propriétaire et disposez d'un assainissement autonome (fosse septique, microstation, etc.) ?

 Votre installation n'a pas été diagnostiquée par le service des eaux depuis au moins 10 ans ?

Vous avez sûrement droit à un contrôle périodique de votre installation aux frais de la Régie des Eaux !

**Prenez contact avec
la Régie des Eaux
du Pays Bellegardien**



04 50 13 87 70



accueil@eauxpaysbellegardien.fr

Merci d'indiquer les informations suivantes :

- » Nom
- » Prénom
- » Adresse de l'installation
- » Parcelle
- » Téléphone
- » Mail
- » Disponibilités pour un rendez-vous sur place



Photo : ©Adobe Stock